

## VISA

**Information capitale** : Il est porté à la connaissance de tous les usagers du Consulat Général du Burkina Faso que les différentes prestations seront subordonnées à la prise préalable de rendez qui devront être pris au moyen des contacts ci-après :

- **(0033) 01 53 86 01 00,**
- [consulat.general.bf@gmail.com](mailto:consulat.general.bf@gmail.com).

Ceux-ci seront fonctionnels de ***09 Heures 30 minute à 13 Heures 00 minutes*** les matins, ***14 Heures 00 minute à 17 Heures 00 minute les soirs***, du lundi au vendredi.

Le visa est la formule exigée en sus du passeport pour entrer sous certaines conditions dans un pays. En ce qui concerne les visas d'entrée et de séjour au Burkina Faso, à compter du **1<sup>er</sup> février 2023**, ils seront **délivrés en ligne via la plateforme eVisaburkina, disponible sur le site [www.visaburkina.bf](http://www.visaburkina.bf)**.

Toutefois, les demandeurs qui le voudront pourront continuer à prendre leur rendez-vous à travers les canaux habituels mais devront désormais se munir de documents complémentaires énumérés ci-dessous.

Un visa électronique sera désormais délivré à tout demandeur en cas d'acceptation de sa demande, celui-ci pourra l'imprimer et le garder par devers lui.

Les burkinabè n'ont pas besoin de visa pour entrer dans leur pays, mais devront posséder un passeport burkinabè en cours de validité. Cependant, pour ceux d'entre eux qui jouissent d'une double nationalité (burkinabè de naissance ou naturalisé) et qui voyagent avec le passeport de leur deuxième nationalité, ils devront présenter un des documents ci-dessous cités à leur aéroport d'embarquement puis à leur arrivée sur le territoire burkinabè, pour bénéficier de cette exemption du visa, il s'agit soit :

- du certificat de nationalité burkinabè ;
- du passeport burkinabè ;
- de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- de la carte consulaire.

Le visa d'entrée et de séjour au Burkina Faso est accordé à tout citoyen d'un pays étranger, dont le pays ne bénéficie pas de facilité ou de gratuité du fait de l'existence d'un Accord bilatéral ou multilatéral. C'est ainsi que les ressortissants des 15 pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont exemptés du visa d'entrée au Burkina Faso à la condition qu'ils voyagent avec le passeport de leur pays d'origine.

# **I. LES PIÈCES A FOURNIR**

## **1. Visa de transit**

- un passeport dont la durée de validité est supérieure ou égale à un mois après l'expiration du visa demandé, plus sa copie ;
- un formulaire de demande de visa (à télécharger sur le site ou à récupérer au consulat) dûment rempli, daté et signé par le demandeur ;
- deux (02) photos d'identité prises sur fond blanc au format 4,5 sur 3,5 cm à coller sur le formulaire (pas de photocopie ou de photo scannée) ;
- la photocopie du titre de transport pour le pays de destination ou tout autre document justifiant le transit ;
- la photocopie du visa valide du pays de destination s'il y a lieu ;
- la quittance de paiement des droits de timbre et frais de traitement.

## **2. Visa de court séjour**

### **a. Famille ou visite**

- un passeport dont la durée de validité est supérieure ou égale à un mois après l'expiration du visa demandé, plus sa copie ;
- un formulaire de demande de visa (à télécharger sur le site) dûment rempli, daté et signé par le demandeur ;
- deux (02) photos d'identité prises sur fond blanc au format 4,5 sur 3,5 cm à coller sur le formulaire (pas de photocopie ou de photo scannée) ;
- un justificatif du séjour au Burkina Faso ;
- un certificat de visite médicale attestant que le demandeur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse (carnet de vaccination international à jour) ;
- une attestation de prise en charge au Burkina Faso ou un justificatif de revenu suffisant pour la durée du séjour au Burkina Faso ;
- une attestation d'assurance santé couvrant la période du séjour ;
- la quittance de paiement des droits de timbres et frais de traitement.

### **b. Tourisme, conférence, affaires études, formation, humanitaire (qui n'ont pas de convention ou d'accord)**

- un passeport dont la durée de validité est supérieure ou égale à un mois après l'expiration du visa demandé, plus sa copie ;
- un formulaire de demande de visa (à télécharger sur le site ou à récupérer au consulat) dûment rempli, daté et signé par le demandeur ;
- deux (02) photos d'identité prises sur fond blanc au format 4,5 sur 3,5 cm à coller sur le formulaire (pas de photocopie ou de photo scannée) ;
- un justificatif du séjour au Burkina Faso ;
- un certificat de visite médicale attestant que le demandeur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse (carnet de vaccination international à jour) ;
- une attestation de prise en charge au Burkina Faso ou un justificatif de revenu suffisant pour la durée du séjour au Burkina Faso ;
- une attestation d'assurance santé couvrant la période du séjour ;

- **réservation d'hôtel d'un hôtel du Burkina Faso pour le cas de visa de tourisme ;**
- la quittance de paiement des droits de timbres et frais de traitement.

### **c. Coopération**

Les associations ou organisations intervenant au Burkina Faso peuvent solliciter l'obtention de visa de type groupe coopération. Dans ce cas, le dossier doit comporter :

- un passeport dont la durée de validité est supérieure ou égale à un mois après l'expiration du visa demandé, plus sa copie ;
- un formulaire de demande de visa (à télécharger sur le site) dûment rempli, daté et signé par le demandeur ;
- deux (02) photos d'identité prises sur fond blanc au format 4,5 sur 3,5 cm (pas de photocopie ou de photo scannée) ;
- justificatif du séjour au Burkina Faso ;
- un certificat de visite médicale attestant que le demandeur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse (carnet de vaccination international à jour) ;
- une attestation de prise en charge au Burkina Faso ou un justificatif de revenu suffisant pour la durée du séjour au Burkina Faso ;
- une attestation d'assurance santé couvrant la période du séjour ;
- le récépissé de la reconnaissance officielle de ladite association ou organisation (délivré par la préfecture) ;
- une lettre adressée au Consul motivant la demande ;
- une liste des bénéficiaires des visas ;
- la quittance de paiement des droits de timbres et frais de traitement.

**NB : Il n'existe plus de tarif de groupe pour les visas de groupe coopération, chacun devant s'acquitter des tarifs normaux.**

### **d. Visas de courtoisie**

Le visa de courtoisie est un visa délivré à titre gratuit aux détenteurs de passeports diplomatiques ou de service, à condition qu'ils accompagnent leur demande d'une note verbale de l'autorité habilitée (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Ministère des armées, Ambassades ou du Ministère des Affaires Etrangères du pays du demandeur s'il n'est pas français, d'une institution spécialisée des Nations Unies ou de toute autre Organisation Internationale reconnue). Il faudra aux demandeurs les documents ci-après :

- un passeport dont la durée de validité est supérieure ou égale à un mois après l'expiration du visa demandé, plus sa copie ;
- un formulaire de demande de visa (à télécharger sur le site) dûment rempli, daté et signé par le demandeur ;
- deux (02) photos d'identité prises sur fond blanc au format 4,5 sur 3,5 cm (pas de photocopie ou de photo scannée) ;
- un justificatif du séjour au Burkina Faso ;
- un certificat de visite médicale attestant que le demandeur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse (carnet de vaccination international à jour) ;

- une attestation de prise en charge au Burkina Faso ou un justificatif de revenu suffisant pour la durée du séjour au Burkina Faso ;
- une attestation d'assurance santé couvrant la période du séjour ;
- le récépissé de la reconnaissance officielle de ladite association ou organisation (délivré par la préfecture) ;

A titre exceptionnel, les humanitaires de l'Association Aviation Sans Frontière peuvent obtenir des visas de courtoisie dans le cadre de leur mission de convoyage des enfants malades.

### **3. Visa de long séjour**

Pour les demandeurs de visas long séjour, ils ne pourront que désormais se munir de visa court séjour et approcher les services compétents, en l'occurrence la Direction de la Migration en vue de la délivrance de visas une fois au Burkina Faso.

## **II. LES FRAIS DE VISA**

Les frais de visa sont fixés en fonction de la durée du séjour et du nombre d'entrée et sont payables en ligne sur la plateforme, ou directement au Consulat, en espèce ou par carte bancaire. Le tableau ci-joint livre le détail des tarifs applicables :

### **N.B**

Les différentes prestations seront subordonnées à la prise préalable de rendez au moyen des contacts ci-après :

- **0033) 01 53 86 01 00,**
- [consulat.general.bf@gmail.com](mailto:consulat.general.bf@gmail.com).

Ces contacts sont fonctionnels de **09 Heures 30 minute à 13 Heures 00 minutes** les matins, **14 Heures 00 minute à 17 Heures 00 minute les soirs**, du lundi au vendredi.

## GRILLE TARIFAIRE DES VISAS D'ENTREE AU BURKINA FASO

NATURE DU VISA	COUTS APPLICABLE EN EUROS
Visa transit (1- 5 jours)	34
<b>VISA COURT SEJOUR UNE ENTREE</b>	
Visa express	160
Visa tourisme (1-90 jours)	51
Affaires (1-90 jours)	118
Conférences/Études/formations/visite	84
Coopération	68
<b>VISA COURT SEJOUR MULTIPLES ENTREES</b>	
Visa tourisme (1-90 jours)	84
Affaires (1-90 jours)	143
Conférences/Études/formations/visite	110
Coopération	76
<b>VISA LONG SEJOUR MULTIPLES ENTREES</b>	
Affaires (1-90 jours)	286
Conférences/Études/formations/visite	168
Coopération	118
<b>PERMIS DE SEJOUR</b>	
Études et Regroupement familial	252
Affaires	420

Toute somme versée au titre des demandes de visas ne peut faire l'objet de remboursement quel qu'en soit le motif.

**N.B. :** *Les détenteurs de passeports américains bénéficient systématiquement d'un visa de cinq (05) ans à un coût de 107 euros. Au dépôt, après approbation du dossier, un e-visa est délivré au demandeur lui permettant d'effectuer le voyage. Cependant, les demandeurs devront une fois au Burkina se rendre à la Direction de la Migration pour se faire apposer la vignette du visa sur les passeports.*

### **III. INFORMATIONS PARTICULIERES**

#### **1. Horaires de dépôts et retraits des dossiers :**

- **Dépôt** : lundi, mercredi et vendredi de 10 heures à 12heures, *uniquement sur rendez-vous au moyen des contacts susmentionnés.*
- **Retrait** : Désormais, des visas électroniques seront délivrés par voie d'e-mails aux différents demandeurs via la plateforme ou directement au Consulat Général.

#### **2. Envoi par la poste**

Dans la mesure où le visa est désormais disponible en ligne, il n'est plus besoin d'envoyer les demandes par la poste, toute personne pouvant postuler en ligne.

#### **N.B. :**

- ✓ *Lors de l'envoi de l'enveloppe, adoptez la version recommandée pour pouvoir suivre les traces de votre courrier ;*
- ✓ *Bien vouloir nous envoyer une copie bien lisible de votre passeport en lieu et place du passeport lui-même ;*
- ✓ *Prendre le soin de joindre toutes les pièces nécessaires listées ci-dessus pour un traitement diligent de vos demandes ;*
- ✓ *Bien vouloir bien écrire votre e-mail en lettre capitale pour un meilleur traitement de vos dossiers ;*

#### **3. Les vaccins exigés**

Seul le vaccin contre la fièvre jaune est exigé aux étrangers en partance pour le Burkina Faso. Ce vaccin ne constitue cependant pas un préalable à l'acquisition du visa.

En outre, d'autres vaccins peuvent être recommandés par les services du ministère de la santé en cas d'épidémie.

#### **4. Importation d'animaux domestiques au Burkina Faso ou voyage avec des animaux de compagnie**

L'importation des animaux domestiques au Burkina Faso ou l'entrée au Burkina Faso avec des animaux de compagnie est soumise à certaines conditions que vous pourrez trouver sur le site [www.anivetvoyageburkina](http://www.anivetvoyageburkina).

#### **5. Accès au Consulat général par les transports publics**

Le Consulat Général du Burkina Faso est sis au 112, rue de Vaugirard 75006.

Il est accessible par les transports publics à partir des stations de métro suivantes :

- Ligne 13 station Duroc (sortie 3) ;

- Ligne 10 station Duroc (sortie 3) ;
- Ligne 6 station Montparnasse-Bienvenue (sortie 2) ;
- Ligne 12 station Falguière (Sortie rue de Rennes) ;
- Ligne 4 station Saint Placide (sortie escalator).

Le bus 89 vous y rapproche considérablement à partir de l'arrêt « Maine-Vaugirard ».

#### **IV. DELIVRANCE DE VISAS EN PROVINCE**

Pour ceux qui résident en province en France, le problème ne se posera plus puisque ceux-ci pourront directement se rendre sur la plateforme : [www.visaburkina.bf](http://www.visaburkina.bf).

#### **V. DELIVRANCE DE VISA DANS LA JURIDICTION DE L'AMBASSADE DU BURKIBINA FASO EN FRANCE**

La juridiction de l'Ambassade du Burkina Faso en France, en plus de la République Française, s'étend au Royaume d'Espagne, à la République Portugaise ainsi qu'à la Principauté de Monaco.

Les usagers résidant dans ces différents pays, pourront également se connecter à la plateforme disponible sur le [www.visaburkina.bf](http://www.visaburkina.bf) à compter de ce 1<sup>er</sup> février 2023.